

## ANNEXE I

### ***CRITERES TECHNIQUES ETABLIS PAR L'INSTITUT COLOMBIEN DU BIEN-ETRE FAMILIAL POUR LA SELECTION ET L'ATTRIBUTION D'ENFANTS MINEURS AUX CANDIDATS A L'ADOPTION:***

**La priorité sera donnée aux demandes de couples :**

- qui n'ont pas d'enfants,
- qui acceptent d'adopter des frères et sœurs,
- qui acceptent d'adopter des enfants de plus de 7 ans,
- qui acceptent d'adopter un enfant qui a des difficultés physiques ou mentales.

*Les couples ayant plusieurs enfants biologiques ou adoptifs ne sont pas prioritaires pour l'attribution d'un enfant sans particularité.*

**L'âge des demandeurs est un autre facteur fondamental pour l'attribution d'un enfant.**

L'ICBF s'efforce de confier :

- les enfants de 0 à 2 ans (jusqu'à 35 mois), à des couples entre 25 et 38 ans,
- les enfants de 3 à 4 ans (de 36 à 59 mois), à des couples entre 39 et 41 ans,
- les enfants de 5 à 6 ans (de 60 à 83 mois), à des couples entre 42 et 44 ans,
- les enfants de 7 ans et plus (à partir de 84 mois), à des couples de 45 ans et plus.

**Il est recommandé de tenir compte de ces critères, lorsque les adoptants demandent à adopter un enfant, car si leur âge ne correspond pas à l'âge de l'enfant qu'ils souhaitent, leur requête risque fort de ne pas aboutir.**

Tous les renseignements figurant dans leur demande seront vérifiés : s'ils ne réunissent pas toutes les conditions pour pouvoir adopter un enfant, leur demande sera rejetée.

**La présentation du formulaire de demande d'adoption et des documents qui y sont joints, n'implique pas l'acceptation automatique des demandes par l'Institut Colombien du Bien-Etre Familial.**